

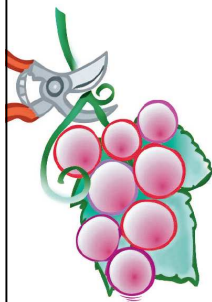
# Actualité 33



N° 3 Mars 2009

Bulletin des écoles et des établissements  
du Syndicat des Enseignants-Unsa de la GIRONDE

## Les raisons de notre colère



Rased affaiblis  
Lycée en suspens  
Collège à l'abandon  
Maternelle méprisée  
Asphyxie budgétaire  
Programmes scolaires  
Emplois supprimés  
Formation-emploi







À la crise,  
n'ajoutons  
pas celle de  
l'Éducation !



ENSEIGNANTS DE L'UNSA



## SOMMAIRE

-  p. 2, 3, 4
  - Bulletin d'adhésion 2008-2009
  - Edito
  - ACTION du 19 mars : diverses déclarations communes
-  p. 4, 5
  - Mastérisation du recrutement
-  p. 6, 7
  - Avancements d'échelons
  - Stages : formation continue, DDEAS, Psy. Scolaire
  - Permutations 2009
  - Mouvement 2009
-  p. 8, 9, 10
  - Déclaration UNSA Education CTPD du 12/02/09
  - Orientations, mesures de carte scolaire et mesures diverses pour la rentrée 2009
-  p. 11
  - Tous pour l'école maternelle !
  - 60 heures
  - Circulaires à consulter
  - RASED
  - IRL : taux 2008
-  p. 12
  - Déclaration UNSA Education CDEN du 13/02/09
  - La tactique des 3 C

## JEUDI 19 MARS

### GREVE ET MANIFESTATION INTERPROFESSIONNELLES

Parce que les revendications principales exprimées le 29 janvier n'ont pas trouvé de réponse lors du sommet social du 18 février, les 8 organisations syndicales interprofessionnelles (CFDT, CFTC, CFE-CGC, CGT, FO, FSU, Solidaires et UNSA) confirment la journée de mobilisation interprofessionnelle du 19 mars 2009 qui donnera lieu à des grèves et des manifestations dans tout le pays.

### A BORDEAUX... POURSUIVONS LA MOBILISATION TOUS ENSEMBLE !

Suite à l'intersyndicale girondine réunie le 24 février 2009,  
les informations utiles et nécessaires sont :

- **RASSEMBLEMENT** de la tête de la manifestation sur les quais au niveau des escaliers de la Place des Quinconces
- **DEPART DE LA MANIFESTATION à partir de 14h00**
- **RDV sous les banderoles UNSA près de la Bourse maritime (au coin de la rue Ferrère)**
- **ORDRE DU DÉFILÉ** : CGT, CFDT, FO, CFE-CGC, CFTC, UNSA, Solidaires, FSU
- **PARCOURS** : quais à partir de la Place des Quinconces → cours Alsace Lorraine → cours Pasteur → Place de la Victoire → cours Aristide Briand → cours Albret → Place Gambetta → cours Clémenceau → allées de Tourny

Actualité 33

Directeur de publication :  
Nathalie LAPEYRERE

CPPAP : 06 10 S 07378  
ISSN : 0221 4776

Imprimé par nos soins  
Section départementale  
de GIRONDE  
33 bis, rue de Carros  
33074 BORDEAUX Cedex

Tel. 05 57 59 00 30  
Fax. 05 57 59 00 39  
33@se-uns.org

<http://sections.se-uns.org/33/>

# Bulletin d'adhésion

**NOUVEAU**

Adhérez  
et payez en ligne sur  
[www.se-unsa.org](http://www.se-unsa.org)



## Cotisations 2008-2009

Titulaire	ÉCHELONS											
	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	
<b>CLASSE NORMALE</b>												
Instituteur			116 €	119 €	122 €	124 €	127 €	134 €	140 €	149 €	164 €	
Prof écoles, Certifié, Copsy, CPE, PLP, Prof EPS			126 €	132 €	140 €	149 €	157 €	169 €	180 €	195 €	209 €	
PEGC, Ce d'EPS, AE-CE					125 €	132 €	138 €	146 €	153 €	162 €	172 €	
Bi-admissible			134 €	141 €	149 €	159 €	168 €	180 €	195 €	209 €	219 €	
Agrégé			152 €	165 €	176 €	189 €	202 €	218 €	233 €	249 €	261 €	

HORS CLASSE	01	02	03	04	05	06	07
Prof écoles, Certifié, CRE, PLP, Prof EPS, DAO	157 €	178 €	191 €	204 €	221 €	236 €	249 €
Agrégé	209 €	221 €	233 €	249 €	261 €	291 €	
PEGC, Ce d'EPS	145 €	153 €	162 €	171 €	195 €	209 €	

CLASSE EXCEPTIONNELLE	01	02	03	04	05
PEGC, Ce d'EPS	195 €	211 €	221 €	236 €	249 €

Contractuel 121 €    Mi-Se / Assistant d'éducation 69 €    Vacataire 38 €

### Situations particulières

Disponibilité, congé parental	38 €
Temps partiel : au prorata du temps partiel	
Suppléant	77 €
CA : au prorata du salaire	

### IUFM

1 <sup>er</sup> année étudiant	38 €
2 <sup>e</sup> année stagiaire	77 €
Liste complémentaire	77 €

### Retraités

Pension inférieure à 1400 €	92 €
Pension entre 1400 et 1850 €	112 €
Pension supérieure à 1850 €	120 €



### Montant de la cotisation.

Le montant de votre cotisation annuelle est proportionnel au salaire. Il est égal à 5,7 millièmes de votre traitement annuel brut. La cotisation peut être versée en une seule fois, par chèque adressé à votre section départementale. Elle peut également être réglée en plusieurs fois par prélèvement fractionné sur votre compte bancaire ou postal.

### SITUATION PERSONNELLE

Nom : ..... Prénom : .....  
 Nom de jeune fille : ..... Né(e) le : .....  
 Adresse : .....  
 Commune : ..... Code postal : .....  
 Téléphone : ..... Portable : .....  
 Adresse mel : .....

Nouvel(le) adhérent(e) :     Non     Oui     Actif     Retraité(e)

### SITUATION ADMINISTRATIVE

ÉTABLISSEMENT (nom et adresse) : .....

SITUATION :     Titulaire     Stagiaire     Détaché(e)-MAD     Temps complet  
 Temps partiel : ..... %     Autres cas (CLM, CLD, CFA, ...) .....

### CATÉGORIE :

IUFM     1<sup>er</sup> année     2<sup>e</sup> année    Catégorie (PE, PLC, PLP, CPE, PEPS) : .....

Premier degré     Professeur des écoles     Instituteur     Suppléant     Liste complémentaire

Spécialité (directeur, ZIL, ASH, EMF, etc.) .....

Second degré    Discipline : .....

Certifié(e)     PLP     Agrégé(e)     Bi-admissible     AE-CE     PEGC    Section : .....

Autre (préciser) : .....     Chargé(e) d'enseignement Ers     Professeur Ers

Conseiller(e) principal(e) d'éducation     Copsy     DCO

Mi-Se     Vacataire     Contractuel

Assistant d'éducation     Auxiliaire de vie scolaire     Assistant pédagogique

### COTISATION

Échelon : .....    Montant de la cotisation : .....

Classe normale     Hors classe     Classe exceptionnelle

Mode de paiement :     Chèque

Paiement fractionné :     Première demande     Renouvellement

J'adhère au Syndicat des Enseignants-UNSA, date et signature : .....

Les informations recueillies sont destinées au fichier syndical. Elles peuvent donner lieu à l'exercice du droit d'accès, conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'Informatique, aux fichiers et aux libertés.

À retourner au SE-UNSA Gironde - 33 bis, rue de Carros - 33074 BORDEAUX Cedex





Depuis 20 mois, les attaques contre l'école publique se succèdent. Le rythme et le nombre de mesures destructrices vont crescendo : abandon de la carte scolaire, nouveaux programmes, diminution du temps scolaire, suppression massive de postes, mépris pour l'école maternelle, délitement de la formation des enseignants, fin du principe de mixité sociale.

Les différentes actions ont certes freiné les ardeurs dévastatrices de notre ministre ; il a fait des excuses publiques aux enseignants et enseignantes de maternelle ; il a reconnu que le service minimum d'accueil n'était pas applicable dans de nombreuses communes ; réforme des lycées « reportée » ; nombre de maîtres E et G « sédentarisés » revu à la baisse.

Le gouvernement entend faire des économies, l'Education Nationale n'échappe donc pas aux restrictions budgétaires. Mais en fait, ne s'agit-il pas de remettre en question le service public d'éducation ?

La stratégie gouvernementale est limpide : il s'agit tout simplement de détricoter l'édifice, maille par maille, pour préparer une privatisation pérenne de l'Ecole. Hormis céder au populisme ou discréditer l'institution qu'il représente, quel est donc l'intérêt de X. Darcos à faire passer l'Education Nationale pour une « fabrique de crétins » ? En laissant un service public s'enfoncer dans l'inefficacité, le moyen pour précipiter son abandon est tout trouvé !



Je suis profondément persuadée que chacun, chacune d'entre nous se rend bien compte que nous vivons actuellement des événements sans précédent.

Nous devons continuer à montrer que nous ne sommes pas dupes, nous devons rester mobilisés !

**Nathalie Lapeyrère**, secrétaire générale départementale, mars 2009.

**A suivre ci-après, en remontant le temps jusqu'au 9 février, les diverses déclarations communes des organisations syndicales interprofessionnelles, des fédérations syndicales de l'Education et des fédérations syndicales de la Fonction Publique.**

## TEMPS FORT



*Le lundi 23 février 2009, appel du 19 mars*

La forte mobilisation du 29 janvier a conduit le président de la République à annoncer à l'occasion de la rencontre avec les partenaires sociaux, le 18 février, une légère inflexion sociale à son plan de relance. En réponse à une partie des revendications avancées par les organisations syndicales, des mesures sont annoncées, des processus de concertation sont proposés sur le partage de la valeur ajoutée et des profits, un fonds d'investissement social est programmé.

**Les organisations syndicales CFTC, CFDT, CFE-CGC, CGT, FO, FSU, Solidaires, UNSA considèrent que les mesures sont trop parcellaires pour modifier le cap économique de la politique gouvernementale.**

Par ailleurs, le Président a refusé catégoriquement d'augmenter le Smic, de modifier sa politique d'emploi dans les fonctions publiques et de revenir sur la défiscalisation des heures supplémentaires... A cela s'ajoutent l'attitude dogmatique du patronat et son refus d'assumer ses responsabilités.

**La crise nécessite des réponses d'une toute autre portée.** Les effets de la crise économique et financière s'accroissent et accroissent les inquiétudes des salariés. La recrudescence des suppressions d'emploi, d'utilisation du chômage partiel, contribuent à amplifier la récession et pèsent lourd sur le pouvoir d'achat qui se dégrade.

**Tout ceci conduit les organisations syndicales à poursuivre la mobilisation. Elles appellent à poursuivre les actions engagées dans les secteurs professionnels. Elles confirment la journée de mobilisation interprofessionnelle du 19 mars 2009 qui donnera lieu à des grèves et des manifestations dans tout le pays.**

En prolongement de leur déclaration commune du 5 janvier 2009, elles appellent leurs syndicats et les salariés, les demandeurs d'emploi, les retraités, à faire entendre au gouvernement comme aux responsables patronaux et employeurs leurs revendications :

- ▶ défendre l'emploi privé et public ;
- ▶ lutter contre la précarité et les dérèglementations économiques et sociales ;
- ▶ exiger des politiques de rémunération qui assurent le maintien du pouvoir d'achat des salariés, des chômeurs et des retraités et réduisent les inégalités ;
- ▶ défendre le cadre collectif et solidaire de la protection sociale, des services publics de qualité.

Elles expriment leur solidarité et leur soutien aux salariés des DOM et à leurs organisations syndicales et appellent gouvernement et patronat à répondre positivement aux revendications posées.

Elles conviennent de se réunir à nouveau le 20 mars 2009 à 8h.

**ÉDUCATION :**  
**-13 500 emplois en 2009**

**Défendons l'École !  
Défendons l'emploi public !**

ENSEIGNANTS DE L'UNSA



Les fédérations de l'Éducation FAEN, FERC-CGT, FNEC-FP-FO, FSU, SGEN-CFDT, Sud-Éducation, UNSA Éducation se félicitent de la déclaration interprofessionnelle du 9 février 2009. Elles considèrent que les réponses apportées lors de l'intervention du Président de la République restent loin des attentes et des exigences portées par la mobilisation du 29 janvier 2009.

**Dans le domaine de l'éducation, malgré la puissance de la grève, aucune réponse nouvelle n'a été apportée aux revendications : le Président de la République a au contraire maintenu intégralement les suppressions de postes et les orientations contestées de sa politique et a caricaturé à la fois les revendications et la réalité, qu'il s'agisse de l'Université et de la Recherche ou des moyens consacrés à l'éducation. Dans le même temps les pressions sur les personnels et les tentatives de remise en cause du droit syndical se poursuivent.**

## Le lundi 09 février 2009, nouvelle journée d'action syndicale le 19 mars

L'intervention télévisée du Président de la République a été marquée par la force de la mobilisation du 29 janvier. Cependant les organisations syndicales CFDT, CFTC, CFE-CGC, CGT, FO, FSU, Solidaires, UNSA considèrent que les réponses apportées jusqu'à présent restent loin des attentes et des exigences portées par la mobilisation du 29 janvier et leur déclaration intersyndicale du 5 janvier.

L'annonce d'une réunion des partenaires sociaux le 18 février avec la formulation d'un certain nombre de pistes constitue un élément important. Mais malgré un changement de ton, le président de la République maintient pour l'essentiel ses orientations en matière de politique économique et sociale.

Les organisations syndicales attendent de la réunion du 18 février que le gouvernement apporte des réponses concrètes et engage les discussions nécessaires à l'ensemble des revendications de la déclaration intersyndicale. Elles attendent également que le patronat prenne ses responsabilités. C'est pourquoi les organisations syndicales estiment indispensable de maintenir la pression dans l'unité d'action.

C'est pourquoi les fédérations entendent s'inscrire pleinement dans la journée d'action du 19 mars et appellent les personnels à en assurer la réussite, notamment en préparant grèves et manifestations. Elles appellent également à poursuivre les actions engagées et à prendre toutes les initiatives unitaires dans les départements et régions, en particulier à l'occasion des réunions des CTP, CDEN et CAEN.

Elles s'adressent solennellement au gouvernement :

- ▶ pour que celui-ci renonce enfin à la totalité des suppressions de postes dans les enseignements scolaires et supérieur ainsi qu'à Jeunesse et Sports ;
- ▶ pour qu'il réponde positivement et sans attendre à la mobilisation des personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche .

## FORMATION



**La mise en place d'un master d'enseignement unique sur l'Académie de Bordeaux est aujourd'hui enterrée.**

Le projet de master MEEF (Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation) porté par l'IUFM d'Aquitaine (et donc Bordeaux IV) en cohabitation avec les autres universités ne verra pas le jour.

Deux raisons à cela :

→ logique de concurrence entre les Universités que nous avons anticipé et critiqué et qui fait très clairement apparaître des inégalités dans l'offre régionale de formation : c'est la fin de l'égalité républicaine en tous les points du territoire, c'est remettre en cause l'expérience acquise par l'IUFM en matière de formation des enseignants au moment même où ils intégraient inconstitutionnellement les universités et où s'amorçait un travail cohérent de reconnaissance de la formation au niveau master ;

→ opposition à la réforme de la mastérisation :

- l'université de Pau s'est désolidarisée du projet commun,
- des assemblées générales d'usagers dans les différentes universités et IUFM de l'Académie de Bordeaux ont voté contre la remontée des maquettes prévue pour le 15 février 2009,
- le Conseil d'École de l'IUFM au cours duquel devait être voté

Elles appellent à poursuivre les actions engagées dans les secteurs professionnels et les entreprises et à prendre toutes les initiatives pour construire les mobilisations nécessaires.

Elles décident d'une nouvelle journée d'action interprofessionnelle le 19 mars. Elles se retrouveront le 23 février pour évaluer les résultats de la réunion du 18 février et préciser le sens, le contenu et les modalités de cette journée sur la base de leur déclaration intersyndicale du 5 janvier :

- ▶ donner la priorité au maintien des emplois dans un contexte de crise économique ;
- ▶ améliorer le pouvoir d'achat, réduire les inégalités dans les politiques salariales ;
- ▶ orienter la relance économique vers l'emploi et le pouvoir d'achat ;
- ▶ préserver et améliorer les garanties collectives ;
- ▶ réglementer la sphère financière internationale.

## MASTERISATION DU RECRUTEMENT

- le projet de maquette a été bloqué et reporté,
- le Conseil d'Administration de l'Université de Bordeaux III a voté contre la remontée d'une maquette de master d'enseignement.

**▶ Au niveau local, les problèmes se posent donc, comme nous le craignons, sur le maintien des sites départementaux et sur l'existence d'une offre de formation initiale de proximité pour les collègues du premier degré. Et une « aide à la caution » pour les débutants ne saurait suffire à tous ceux contraints au déménagement !!!**

**▶ Au niveau national le blocage est complet.** Nous avons critiqué cette réforme de la formation des enseignants dès son annonce et nous rappelons que nous la condamnons.

**Sur le fond,** Xavier Darcos affirme qu'elle permettrait « une formation professionnelle plus concrète que naguère ». Le ministre fait un traitement disjoint de ces deux termes : ce sera certes très concret une fois sur le terrain puisque la formation initiale sera inexistante après recrutement mais s'agissant du volet professionnel, qui se fera ante CRPE, il se trouve complètement écrasé. Le stage en responsabilité est ramené à 108 heures quel que soit le concours : soit 2 fois moins d'heures dans le second degré et 3 fois moins dans le premier.



L'objectif est clair : une indemnisation de 3 000 euros au lieu de près de 11 000 euros pour une année de traitement annuel d'un fonctionnaire stagiaire. Mais reporter ainsi sur les familles le financement de la formation des enseignants **renforce les inégalités et préempte la mixité sociale des futurs enseignants.**

C'est ainsi le **retour d'une orientation disciplinaire de la formation des enseignants au détriment des compétences professionnelles avant leur prise de fonction.** Quant à la « solution » du compagnonnage elle répond peut être à la nostalgie que certains ont du passé mais elle menace l'existence même d'un cadre de formateurs de terrain et ne garantit aucunement les compétences requises en termes d'ingénierie de formation des futurs accompagnateurs dont on ne sait pas sur quels critères ou qualifications ils seront recrutés. Quelle place pour le travail des IMF dont les stagiaires s'accordent à dire qu'il est de qualité ?

**L'année de master 2 sera une année intenable :** contenu académique du master (mémoire conséquent), stages en responsabilité, formations professionnelle et théorique, préparation au concours. Cela conduira inévitablement à une dévalorisation de la formation et des diplômes délivrés ; à des choix cornéliens type « mon master » ou « mon concours » et à des drames personnels pour ceux qui auront investis 5 années de leur vie pour rien.

Par ailleurs, mettre à la disposition des étudiants modestes des postes d'assistants d'éducation relève de la supercherie car c'est ajouter une surcharge de travail à une année de master 2 déjà très lourde.

Comment réussir des concours dont le nombre de places offertes se tarit chaque année (presque 30% de postes en moins en 2009) s'il faut travailler comme assistant d'éducation, préparer un master 2, un concours, et faire ses stages en responsabilité ? Tous ceux qui ont approché ces situations savent que cela relève de l'impossible. Que deviendront les titulaires de ces masters « enseignement » en échec aux concours dans la phase de contraction de l'emploi que nous connaissons ?

**Sur la forme,** même les meilleures volontés critiquent la méthode Darcos : pas de textes réglementaires définissant un cadrage précis, mais des informations données au compte goutte au gré d'annonces dont le ministre ne s'intéresse qu'aux effets. Quant à la mauvaise foi qui pousse le Ministre de l'Éducation Nationale à prétendre que le système éducatif va désormais « *former plus longtemps les professeurs qui seront bientôt mieux payés car la revalorisation sera la conséquence de la mastérisation* », il faut fermement rappeler que des économies faites sur la qualité de l'éducation pour tous ne vaut pas revalorisation des salaires de toute la profession.

**En conséquence nous demandons que le ministère de l'Éducation Nationale et celui de l'Enseignement supérieur et de la Recherche engagent ensemble une véritable négociation pour construire des parcours de formation cohérents garantissant la maîtrise des contenus académiques, des compétences professionnelles conformément au cahier des charges des IUFM et au référentiel de compétences du métier d'enseignant.**

**Nous revendiquons l'allongement de la formation initiale à deux années rémunérées à l'issue desquelles, après avoir été recrutés au niveau licence, les enseignants se voient délivrer un master.**

*Virginie Camillieri-Merle,  
responsable Jeunes Enseignants.*

## VERS UNE SORTIE DE CRISE ?

**Le 25/02/09, le premier ministre a demandé au ministre X. Darcos de : « renforcer l'accompagnement des enseignants au début de leur parcours professionnel, en prévoyant un temps de formation complémentaire pendant l'année de stage ».**

Communiqué consultable sur :  
[http://www.premier-ministre.gouv.fr/acteurs/communiqués\\_4\\_conference\\_presidents\\_universite\\_62773.html](http://www.premier-ministre.gouv.fr/acteurs/communiqués_4_conference_presidents_universite_62773.html)

### → Vers une alternance durant l'année de stage ?

Cela pourrait signifier, que l'année de stage après le concours ne serait pas une année à temps complet dans une école ou un établissement, mais une année à temps partiel qui permettrait enfin de dégager du temps pour une véritable alternance.

Si une telle mesure devait être adoptée, **pour le SE-UNSA**, de nombreuses questions doivent être précisées :

- Durée de cette alternance : mi-temps ? quart-temps ? Quelles différences selon les corps dans le second degré ? Etc...
- Quelle organisation sur le terrain (complément de service...)?
- Quelles modalités d'affectation des stagiaires dans ce nouveau contexte ?
- Quel suivi des stagiaires, qui les prend en charge ?
- Quelle place pour les formateurs IUFM ? les EMF ?
- Quelle place pour l'université alors que les stagiaires n'en relèvent plus ?
- Quelles modalités d'évaluation ?

### → Mise en place d'une commission de suivi

Le premier ministre annonce aussi la mise en place « d'une commission de suivi permanent de la réforme de la formation des enseignants, comprenant, notamment, des représentants des universités ».

**Pour le SE-UNSA**, si une telle commission est indispensable, elle ne peut être essentiellement composée d'universitaires. Elle doit aussi comprendre des formateurs de terrain, des représentants de l'employeur Education Nationale, des représentants des personnels et des étudiants.

### → Mise à disposition d'agrégés dans les universités

Dans le même temps le MESR étudie la possibilité de « mettre à disposition des universités des professeurs agrégés du second degré, notamment afin de soutenir la mise en œuvre du plan licence ». L'objectif de cette mesure est de compenser les suppressions de postes dans le supérieur. Elle serait financée par le MEN.

**Pour le SE-UNSA**, elle est largement incomplète. Nous souhaitons que dans ce cadre soit aussi étudiée la mise à disposition dans l'université de formateurs de terrain quelque soit leur corps d'origine. C'est le gage d'une réelle formation professionnelle par alternance.

### → L'action du SE-UNSA

**Ces premières annonces sont encore trop imprécises et insuffisantes. Nous continuons à exiger que la formation des enseignants soit une vraie formation professionnelle par alternance.**



L'avancement des Professeurs des Écoles classe normale et hors classe a été examiné par la CAPD du 03 février 2009 pour la période allant du 1/09/2008 au 31/08/2009.

Nous avons informé tous les collègues syndiqués promus ainsi que tous ceux nous ayant adressé une fiche de contrôle syndical.

**- HORS CLASSE**

26 collègues étaient promouvables du 5<sup>ème</sup> au 6<sup>ème</sup> échelon de la hors classe, 4 collègues du 6<sup>ème</sup> au 7<sup>ème</sup>. Tous sont promus car l'avancement dans les échelons de la hors classe se fait à l'ancienneté.

**- CLASSE NORMALE**

Le bilan des promotions au grand choix et au choix est contenu dans le tableau ci-dessous. Rappelons que l'avancement à l'ancienneté est automatique.

**Calcul du barème : AGS + note pédagogique**

- ⇒ Note obtenue entre le 01/01/2006 et le 31/08/2008 : sans correctif
- ⇒ Note obtenue avant le 01/01/2006 + 0,25 point/an  
(2005 : 0,25 ; 2004 : 0,50 ; 2003 : 0,75 ; 2002 : 1,00 ; ...)

Echelons	GRAND CHOIX				CHOIX				ANCIENNETE
	Rythme d'avancement	Nombre de promouvables	Barème du dernier promu*	Nombre de promus	Rythme d'avancement	Nombre de promouvables	Barème du dernier promu*	Nombre de promus	Rythme d'avancement
4 <sup>ème</sup>	-	-	-	-	-	-	-	-	1 an
5 <sup>ème</sup>	2 ans	339	17,000* (25/01/81)	102	-	-	-	-	2 ans 6 mois
6 <sup>ème</sup>	2 ans 6 mois	341	20,500* (30/12/75)	102	3 ans	239	19,500	160	3 ans 6 mois
7 <sup>ème</sup>	2 ans 6 mois	338	26,000	101	3 ans	224	24,153	150	3 ans 6 mois
8 <sup>ème</sup>	2 ans 6 mois	319	37,406* (19a 10 m 26j)	96	3 ans	278	28,200	199	3 ans 6 mois
9 <sup>ème</sup>	2 ans 6 mois	379	43,983	114	4 ans	190	35,147	136	4 ans 6 mois
10 <sup>ème</sup>	3 ans	188	50,892	56	4 ans	128	44,933	91	5 ans
11 <sup>ème</sup>	3 ans	140	55,969	42	4 ans 6 mois	66	50,464	47	5 ans 6 mois

\* A barème égal, la promotion est attribuée au collègue ayant l'AGS la plus élevée ; à AGS égale, elle est attribuée au collègue le plus âgé. Sont indiquées les dates, soit d'AGS, soit de naissance des derniers promus lorsqu'il y a égalité de barème.

**Instituteurs****Calcul du barème : AGS + note pédagogique**

L'avancement des Instituteurs classe normale pour la période allant du 01/01/2009 au 31/12/2009 a également été examiné par la CAPD du 03 février.

- ⇒ Note obtenue entre le 01/01/2007 et le 31/08/2008 : sans correctif
- ⇒ Note obtenue avant le 01/01/2007 + 0,25 point/an  
(2006 : 0,25 ; 2005 : 0,50 ; 2004 : 0,75 ; 2003 : 1,00 ; ...)

Echelons	CHOIX				MI-CHOIX				ANCIENNETE
	Rythme d'avancement	Nombre de promouvables	Barème du dernier promu*	Nombre de promus	Rythme d'avancement	Nombre de promouvables	Barème du dernier promu*	Nombre de promus	Rythme d'avancement
6 <sup>ème</sup>	1 an 3 mois	-	-	-	1 an 6 mois	-	-	-	1 an 6 mois
7 <sup>ème</sup>	1 an 3 mois	-	-	-	1 an 6 mois	-	-	-	2 ans 6 mois
8 <sup>ème</sup>	2 ans 6 mois	1	-	-	3 ans 6 mois	-	-	-	4 ans 6 mois
9 <sup>ème</sup>	2 ans 6 mois	2	28,908	1	3 ans 6 mois	2	29,756	1	4 ans 6 mois
10 <sup>ème</sup>	2 ans 6 mois	11	35,972	3	4 ans	13	35,736	9	4 ans 6 mois
11 <sup>ème</sup>	3 ans	17	42,333	5	4 ans	8	42,583	6	4 ans 6 mois



## STAGES DE FORMATION CONTINUE Campagne B : du jeudi 7 mai au vendredi 29 mai inclus

1<sup>er</sup> DEGRE



La CAPD du mardi 03/02/09 a examiné les candidatures aux stages de Formation Continue - Campagne B - pour l'année scolaire 2008-2009.

Les candidatures sont départagées par le barème de la Formation Continue qui est calculé en fonction de deux critères :

1. AGS au 01/09/2008 : 1 point par an, 1 année incomplète compte 1 point à partir de 6 mois.
2. Nombre de semaines de stage effectuées dans toute la carrière (maximum autorisé : 36 semaines) : à déduire 1 point par semaine de stage effectuée.

→ Les candidatures des enseignants qui ont déjà atteint les 36 semaines de stage, ou qui demandent un stage dont la durée les amènerait au-delà du maximum ne sont pas examinées.

→ Dans les 36 semaines, les stages suivants ne sont pas comptabilisés : stages PASS-USEP, stages directeurs par intérim, stage d'adaptation à un poste ASH, formation initiale des directeurs et formation d'accompagnement des débutants à l'entrée dans le métier.

BAREME = 1 - 2

N° STAGE	LIBELLE	NOMBRE DE PLACES	NOMBRE DE CANDIDATS	NOMBRE DE RETENUS	BAREME DU DERNIER RETENU
DL06	LE LANGAGE POUR APPRENDRE AU CYCLE 1	22	113	22	13,000
DL07	ENSEIGNER L'ANGLAIS AU CYCLE 2	18	29	18	0,250
DL08	MAITRISE DE LA LANGUE ET ENSEIGNEMENT DES DISCIPLINES AU CYCLE 3	22	44	22	7,000
DL09	DIFFICULTE D'APPRENTISSAGE DE LA LECTURE ET DE L'ECRITURE	22	106	22	10,250
DL10	ENSEIGNER LES SCIENCES EXPERIMENTALES ET LA TECHNOLOGIE	22	80	22	8,250

### Direction d'établissement spécialisé

La CAPD a examiné les candidatures au stage de préparation au diplôme de directeur d'établissement spécialisé (DDEEAS).

**8 demandes** ont été déposées et **1 candidature** a été retenue.

### Psychologue Scolaire

**16 candidatures** au stage de psychologue scolaire pour l'année 2009/2010, ont été examinées par la CAPD.

10 candidats, les mieux classés au barème, ont été retenus pour passer l'entretien devant la commission de l'Institut de formation.

En fonction de l'avis de la commission et après réunion de la CAPN, **5 candidats** pourront suivre la formation.

### PERMUTATIONS INFORMATISEES

La phase des permutations vient de s'achever, le logiciel est en train de « tourner ».

Le ministère annonce les résultats pour **le 20 mars**.

Sachant l'impatience qui peut être la vôtre, nous nous proposons de vous communiquer ce résultat dès que nous en aurons connaissance. Pour cela, nous avons besoin de vos coordonnées précises pour vous joindre le plus rapidement possible et vous faire parvenir toutes informations utiles quant à la suite des opérations, en cas de succès comme en cas d'échec.

Nous avons mis à votre disposition sur notre site ([www.sections.se-uns.org/33](http://www.sections.se-uns.org/33)) les différentes foires aux questions, qui pourront répondre aux interrogations dont vous nous avez fait part.

Si vous avez d'autres questions n'hésitez pas à nous contacter par téléphone 05.57.59.00.30 ou par mail [33@se-uns.org](mailto:33@se-uns.org).

*Céline Gravellier,*  
responsable 1<sup>er</sup> degré.

### MOUVEMENT 2009

**A l'heure où nous imprimons, la circulaire départementale relative au mouvement départemental 2009 des enseignants du 1er degré n'est pas encore parue.**

En effet, lors de cette CAPD du 3 février, un nouveau projet de circulaire nous a été présenté. Les diverses et nouvelles interventions des représentants des personnels devraient entraîner des réajustements.

**Nous publierons prochainement un numéro « Spécial Mouvement 2009 ».**

- Nous vous indiquons, ci-après, le calendrier relatif à la **PHASE PRINCIPALE** :

→ **Publication des postes** :

le vendredi 3 avril 2009

→ **Saisie des vœux sur SIAM via IProf** :

du lundi 6 avril au 21 avril 2009 inclus

→ **Envoi des accusés de réception des vœux avec barème et priorités à chaque participant** :

le mardi 5 mai 2009

→ **Réclamations reçues jusqu'**

au jeudi 14 mai 2009 inclus

→ **Examen du projet de mouvement par la CAPD** :

le jeudi 4 juin 2009 après-midi

- **Les phases ultérieures** ne seront que des phases d'ajustement qui permettront d'affecter les enseignants restés sans poste à l'issue de la phase principale, sur les postes restés vacants et sur ceux qui se découvrent ensuite.

Déclaration préalable  
UNSA-EDUCATION

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

L'UNSA Education fera une déclaration en cinq points.

Tout d'abord, nous tenons à vous informer que les fédérations de l'Éducation dont l'UNSA Éducation ont décidé de se joindre à la journée d'action du 19 mars. Elles considèrent que les réponses apportées lors de l'intervention du Président de la République restent loin des attentes et des exigences portées par la mobilisation du 29 janvier 2009. C'est pourquoi les fédérations entendent s'inscrire pleinement dans la journée d'action du 19 mars et appellent les personnels à en assurer la réussite, notamment en préparant grèves et manifestations.

En second lieu, nous avons apporté notre soutien à l'action décidée par les étudiants et stagiaires de l'IUFM d'Aquitaine qui se sont rassemblés hier devant le rectorat. La fédération l'UNSA Éducation rappelle sa condamnation de la réforme de la formation des personnels enseignants et d'éducation qui :

- conduit à réduire considérablement le niveau de compétences professionnelles acquises par les futurs enseignants avant leur prise de fonction ;
- pose désormais de façon cruciale la question de la mixité sociale des futurs enseignants, dans la mesure où la durée totale des études va être entièrement à la charge des étudiants ;
- remet en cause l'existence de la grande majorité de sites départementaux des IUFM et par voie de conséquence une formation initiale de proximité ainsi que la formation continue, notamment dans le premier degré ;
- menace l'existence même d'un cadre de formateurs de terrains au profit d'un « compagnonnage » qui ne garantit aucunement les compétences requises en termes d'ingénierie de formation ;
- vise essentiellement à récupérer les emplois des stagiaires, mais fait peser une lourde menace sur les personnels de formation, y compris les personnels BIATOS des actuels IUFM dont l'apport est indispensable à l'organisation et au fonctionnement d'une formation de qualité.

Troisième point : en complément de notre déclaration au CTPD de la semaine dernière sur les médiateurs de réussite scolaire, nous vous informons que refusant, et de cautionner une politique éducative à courte vue, et d'empêcher un accès à l'emploi pour des personnes en grande difficulté sociale dans le contexte de crise économique profonde, l'UNSA Education appelle ses élus au conseil d'administration des EPLE concernés, à refuser de participer au vote concernant le recrutement de ces médiateurs.

Concernant plus particulièrement le 1<sup>er</sup> degré, notre département va connaître une forte baisse du P/E de 5.14 à 5.08 en prenant l'augmentation moyenne de 400 élèves et la diminution de 46 postes inclus dans le calcul de cet indicateur (nous n'avons pas inclus les 11 postes de mis à disposition supprimés). Cela va donc conduire à pérenniser des seuils d'ouverture/fermeture parmi les plus médiocres de l'ensemble des départements et une dégradation accentuée de l'accueil des 2 ans qui est déjà passé d'un taux de scolarisation de 11,8 % rentrée 2007 à un taux de 9.62 % à la rentrée 2008. Notre département continuera aussi à subir des difficultés dans le remplacement. La Gironde va connaître aussi la réduction dramatique des postes en réseau d'aides.

Enfin, notre fédération UNSA Education est très attachée au paritarisme et à la qualité du dialogue social. Nous souhaitons vous alerter, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, sur les conditions de préparation de ce CTPD. Nous devons être consultés sur la préparation de la rentrée 2009 sans connaître vos orientations, la ventilation que vous envisagez de votre enveloppe départementale, les mesures précises sur les RASED, les postes MAD que vous allez supprimer.

Les représentants de l'UNSA Education tiennent à travailler dans des conditions qui soient davantage respectueuses du paritarisme. Car nous savons qu'à travers notre représentation, c'est bien du respect de l'ensemble de la profession dont il s'agit.

Pour la délégation UNSA Education Gironde au CTPD,  
**Yannick Lavesque**,  
le jeudi 12 février 2009.

Nos premiers commentaires sur les  
orientations de rentrée présentées par  
l'Inspecteur d'Académie➔ Le premier bilan provisoire s'établit ainsi :

- ⇒ **38 attributions** (12 mat - 26 élem)
- ⇒ **20 retraits** (11 mat - 9 élem)
- ⇒ **28 retraits à confirmer** (12 mat - 16 élem)

Même si les mesures provisoires (retraits à confirmer) seront réexaminées lors des prochains CTPD et CDEN de juin, **comme nous l'avons dénoncé, il s'agit bien dès à présent d'un bilan provisoire chiffré à - 10 postes.**

➔ Concernant les taux d'encadrement ,

la dotation de 25 postes (issue de la répartition faite par le Recteur des 60 postes attribués à l'Académie de Bordeaux) **est globalement insuffisante**. En effet, dans le 1er degré, le département de la Gironde devrait accueillir quelque 126 400 élèves à la rentrée 2009, soit 300 à 500 élèves de plus. Il s'agit là du retour à un contexte de poussée démographique (+ 150 à 300 élèves en mat et + 50 à 100 élèves en élem), pourtant, comme nous l'avons déclaré en préalable (cf. ci-contre), le nombre de postes enseignant/ nombre total d'élèves diminuera tout de même.

**Nous continuons à considérer qu'une logique purement comptable est inacceptable. Nous avons réaffirmé nos craintes pour la prochaine rentrée en dénonçant une dotation départementale insuffisante. Insuffisante pour faire face à la hausse des effectifs, insuffisante pour consolider l'amélioration des conditions de scolarisation et de fonctionnement des écoles.**

➔ Concernant la prévention de l'échec scolaire ,

le calcul est malheureusement simple : - 71 postes de RASED (E et G) « compensés » par 36 postes (E) en surnuméraire sur les écoles qui en ont le plus besoin.

**Comme nous l'avons là aussi dénoncé, la prévention de l'échec scolaire est concrètement mise à mal. Nous avons exigé le maintien des missions des enseignants spécialisés et dénoncé le fragilisation des RASED dans de nombreux secteurs. Le triptyque aide rééducative, pédagogique et psychologique s'amenuise d'année en année. A l'avenir parlera-t-on toujours de Réseau d'aides ?**

La liste des mesures de fermeture de postes maîtres E et G ainsi que l'implantation d'enseignants en surnuméraire nous ayant été communiqué en séance, l'ensemble des représentants des personnels a demandé un report de ce sujet bien spécifique à une date ultérieure. L'inspecteur d'Académie accédant à notre demande collective a réuni un nouveau comité technique paritaire le 3 mars au matin ; cependant des contraintes logistiques d'impression ne nous permettent pas d'inclure un compte-rendu dans cette publication, pensez à consulter notre site :

[www.sections.se-uns.org/33](http://www.sections.se-uns.org/33) .





➔ **Concernant la scolarisation des enfants en situation de handicap ,**

ouverture de 3 CLIS et d'1 poste D en hôpital de jour. Nous avons approuvé la création de postes supplémentaires pour l'accueil des élèves handicapés, d'autant que dans le 2<sup>nd</sup> degré , 4 nouvelles UPI sont créées.

➔ **Concernant le remplacement des maîtres,**

aucune création de poste alors que le nombre d'élèves augmente, et que les possibilités de remplacement supplémentaires constituées par les postes G non utilisés n'existent plus.

**Donc une dégradation du remplacement et donc des conditions de fonctionnement des écoles.**

➔ **Concernant la direction d'école,**

nous avons interpellé l'IA sur les décharges des écoles à 4 classes par les PE stagiaires, sachant que le nombre de recrutés est en forte diminution. **L'IA s'est engagé à assurer toutes les décharges** en mettant les moyens nécessaires.

**MESURES DE CARTE SCOLAIRE**

ECOLES MATERNELLES		ECOLES ÉLÉMENTAIRES		ECOLES EN RPI	
En RRS ou RAR	Hors RRS et RAR	En RRS ou RAR	Hors RRS et RAR	En RRS ou RAR	Hors RRS
<b>ATTRIBUTIONS</b>					
<ul style="list-style-type: none"> <li>• CASTILLON LA BATAILLE</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• IZON Bouche</li> <li>• LALANDE DE FRONSAC</li> <li>• LE TEICH Val des pins</li> <li>• MARCHEPRIME</li> <li>• MARTIGNAS/JALLE Tristan (ELEM)</li> <li>• MERIGNAC Burck</li> <li>• MERIGNAC Cabiran</li> <li>• POMPIGNAC</li> <li>• SADIRAC</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• BORDEAUX Buisson</li> <li>• CISSAC MEDOC (MAT)</li> <li>• LARUSCADE (ANGLAIS)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• BARON</li> <li>• BAZAS (ANGLAIS)</li> <li>• BORDEAUX Henri IV</li> <li>• BORDEAUX Souza Mendès</li> <li>• BORDEAUX Stéhelin (ANGLAIS)</li> <li>• BORDEAUX Stendhal</li> <li>• ETAULIERS (ANGLAIS)</li> <li>• FARGUES STE HILAIRE</li> <li>• HOURTIN (ANGLAIS)</li> <li>• LAMARQUE (ANGLAIS)</li> <li>• LE NIZAN</li> <li>• LES EGLISOTTES (ANGLAIS)</li> <li>• LISTRAC MEDOC (ANGLAIS)</li> <li>• MOULIS Picasso (ANGLAIS)</li> <li>• PESSAC Leygues</li> <li>• ST SEURIN/L'ISLE La Fontaine</li> <li>• STE HELENE (MAT)</li> <li>• TRESSES</li> <li>• VAYRES Dubois (ANGLAIS)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• QUEYRAC (ANGLAIS)</li> <li>• PUYNORMAND (ANGLAIS)</li> <li>• SABLONS (MAT)</li> <li>• ST GERMAIN D'ESTEUIL</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• EYRANS (ANGLAIS)</li> <li>• HURE</li> </ul>
<b>RETRAITS</b>					
<ul style="list-style-type: none"> <li>• BEGLES St Maurice</li> <li>• LORMONT Lurçat</li> <li>• ST SYMPHORIEN</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• AMBARES Bourg</li> <li>• ARCACHON Abatilles</li> <li>• BEGLES Boileau</li> <li>• GRADIGNAN St Géry</li> <li>• PESSAC Magonty</li> <li>• PESSAC Mauriac</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• LORMONT Pagnol</li> <li>• LORMONT Rostand</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• AMBARES Auboin</li> <li>• AMBARES Victoire</li> <li>• GIRONDE/DROPT</li> <li>• LEGE CAP FERRET Claouey (MAT)</li> <li>• LIBOURNE Sud</li> <li>• STE EULALIE Montesquieu</li> <li>• ST AUBIN DU MEDOC Molière</li> <li>• TARGON Ferry (MAT)</li> <li>• TOULENNE Reinhart</li> </ul>		
<b>RETRAITS A CONFIRMER</b>					
<ul style="list-style-type: none"> <li>• CENON Michelet</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• BEAUTIRAN</li> <li>• BIGANOS Pagnol</li> <li>• CARBON BLANC Pasteur</li> <li>• EYSINES Déjean</li> <li>• MERIGNAC Le parc</li> <li>• ST MEDARD EN JALLES Montaigne</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• BEGLES J. Curie</li> <li>• BEGLES M. Sembat</li> <li>• CENON J. Jaurès</li> <li>• SALLES Lavignolle</li> <li>• SALLES Bourg</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• BASSENS R. Bonheur</li> <li>• BORDEAUX P. Lapie</li> <li>• CASTETS EN DORTHE (MAT)</li> <li>• CESTAS Boug</li> <li>• CESTAS Réjouit</li> <li>• LA TESTE DE BUCH J. Jaurès</li> <li>• LA TESTE DE BUCH Les Miquelots</li> <li>• MARTIGNAS/JALLE La Fontaine</li> <li>• MARGAUX (MAT)</li> <li>• MERIGNAC A. Lafon</li> <li>• PESSAC E. Herriot (MAT)</li> <li>• PESSAC Toctoucau (MAT)</li> <li>• RIONS (MAT)</li> <li>• ST JEAN D'ILLAC J. Monnet</li> <li>• ST MEDARD EN JALLES Hastignan</li> <li>• ST LOUIS DE MONTFERRAND</li> </ul>		

RRS = Réseau de Réussite Scolaire ; RAR = Réseau Ambition Réussite ; RPI = Regroupement Pédagogique Intercommunal



### ➤ Retraits de postes

- **Suppression** de postes de remplaçants (ZIL) en écoles élémentaires : CASTILLON LA BATAILLE, CREON Lacoume, LESPARRE Beaugency
- **Fermeture** de postes C.R.I. en écoles élémentaires : LORMONT P. Fort, PAUILLAC St Lambert
- **Fermeture** d'1 poste CASNAV, d'1 poste de Conseiller Pédagogique EPS sur la circonscription ASH-EST et de 6 postes de moniteurs « anglais »
- **Suppression** de 4,5 décharges MATICE : 1 ARCACHON SUD, 0,5 ARCACHON NORD, 0,5 LIBOURNE I, 1 LIBOURNE II, 0,5 LANGON, 1 LA REOLE et 0,5 décharge départementale BASE ELEVES
- **Suppression** d'1 poste Unité Mobile de Liaison et d'1 poste CDDP
- **Suppression** de 0,5 décharge USEP et 0,5 décharge OCCE

### ➤ Attributions de postes

- **Création** de 3 postes de remplaçants (ZIL) : écoles élémentaires BORDEAUX Doumer, école élémentaire LE TEMPLE La Lebadé et ST CIERS D'ABZAC
- **Attribution de décharge particulière**, création décharge au titre du Réseau de Réussite Scolaire (RRS) de CENON : 1/2 poste de secrétaire du Comité Exécutif
- **Ouverture** de 3 postes de Conseillers Pédagogiques TICE : ARCACHON NORD et SUD (mission 50/50), LIBOURNE I et II (mission 50/50), LANGON et LA REOLE (mission 50/50)
- **Ouverture** d'1 poste de Conseiller Pédagogique EPS sur la circonscription BORDEAUX CAUDERAN
- **Ouverture** d'1 poste de coordinateur d'AVS
- **Ouverture** de 2 postes d'adjoint élémentaire « Enfants du voyage » : écoles TOULENNE Reinhart et BORDEAUX Achard

### ➤ Transformation de poste

- **Transformation** d'1 poste d'adjoint maternelle en poste d'adj. mat. d'application à l'école BORDEAUX C. Vernet

### ➤ Modifications de structures

#### I - Réorganisations d'écoles

- **Création** d'une nouvelle école élémentaire à BRUGES
  - Élémentaire Arc en ciel (2 classes)
  - Maternelle Prévert (5 classes)
  - Élémentaire Laurencin (5 classes)
- **Création** d'une nouvelle école élémentaire à ST AUBIN DE MEDOC
  - Élémentaire Groupe du stade (8 classes)
  - Maternelle Perrault (4 classes)
  - Élémentaire Molière (11 classes)
- **Fermeture** de l'école maternelle La Providence au BOUSCAT et transfert de la classe élémentaire et de la CLIS vers l'école maternelle J. Jaurès

#### II - RPI

- **Création** d'un RPI concentré LUSSAC/ST CYBARD : école LUSSAC Delors à 5 classes (1mat/4 élem), ST CYBARD commune sans école
- **Extension** de RPI : RPI n°9 ARBIS/ESCOUSSANS/CANTOIS/SOULIGNAC/LADAUX : adhésion de la commune de LADAUX
- **Réorganisation** de RPI :
  - RPI n°25 BLASIMON/RUCH/MAURIAC : transfert d'1 classe élémentaire de RUCH vers BLASIMON

- RPI n°45 HURE/LOUPIAC DE LA REOLE/FONTET : transfert des classes de maternelle de HURE à LOUPIAC DE LA REOLE et des classes élémentaires de LOUPIAC DE LA REOLE à HURE

#### III- Transformation de classes

- **Transformation** d'1 classe mat en classe élem à LACANAU VILLE
- **Transformation** d'1 classe mat en classe élem à QUINSAC Massias
- **Transformation** d'1 classe élem en classe mat à ST ANDRONY (RPI n°12 ANGLADE/ST ANDRONY)

#### IV- Organisation de service

- **Transfert** du lieu d'exercice d'enseignement de l'école mat BORDEAUX Berthelot suite aux travaux de restructuration à partir de la rentrée 2009 : 2 classes de Grande Section sont transférées à l'école élémentaire Balguerie

### ➤ Postes Langues

- **Transformation de postes d'adjoints élémentaires sur supports vacants en adjoints élémentaires « Allemand »**

(5 postes) dans les écoles suivantes : BORDEAUX A. Barraud, LANGOIRAN, MERIGNAC A. France, PINEUILH, POMPIGNAC

- **Transformation de postes d'adjoints élémentaires sur supports vacants en adjoints élémentaires « Anglais »**

(28 postes) dans les écoles suivantes : BLAYE Valleys, BORDEAUX J. Ferry, BORDEAUX Nuyens, BRAUD ST LOUIS, CARRIGAN DE BORDEAUX, CASTELNAU DU MEDOC, EYSINES Migron, FLOIRAC Camus, GUITRES Godin, GUJAN MESTRAS La Fontaine, LA TESTE DE BUCH Cazaux Lafon, LEOGNAN J. Jaurès (2 postes), LES BILLAUX, LESPARRE Beaugency, LORMONT P. Fort, LOUPIAC DE CADILLAC, MERIGNAC Le Parc, MIOS Les Ecureuils, PESSAC A. Briand, PESSAC J. Cordier, PESSAC J. curie, PESSAC St Exupéry, PEUJARD, SALLES Rive Gauche, TALENCE G. Lasserre, TALENCE M. Ravel, VILLENAVE D'ORNON J. Michelet

- **Transformation de poste d'adjoint élémentaire sur support vacant en adjoint élémentaire « Espagnol »**

(1 poste) dans l'école ARCACHON Les Abatilles

### ➤ Enseignement spécialisé (ASH)

#### ➤ Retraits de postes

- **Fermeture** d'1 poste d'adjoint élémentaire OPTION D à l'IR AGREA de CREON et d'1/2 poste d'adjoint élémentaire OPTION D à l'ITEP Unité du Lac de LIBOURNE
- **Fermeture** de postes CRI en écoles élémentaires : LORMONT P. Fort, PAUILLAC St Lambert

#### ➤ Attributions de postes

- **Ouverture** de 3 postes CLIS 1 :
  - école élémentaire GRADIGNAN Martinon
  - école élémentaire COUTRAS Sauguet
  - École élémentaire CENON J. Guesde (pour accueil enfants autistes)
- **Ouverture** d'1 poste de maître D pour exercice à l'hôpital de jour de TOULENNE (50%) et l'hôpital de PODENSAC (50%)

#### ➤ Transferts de postes de Maître E

- de BEGLES J. Curie élémentaire vers BORDEAUX C. Vernet élémentaire



Au vu des attaques lancées contre l'école maternelle et ses personnels tout au long de l'année 2008, le SE-UNSA, le SNUIPP-FSU, le SGEN-CFDT, la FCPE et l'AGEEM proposent de mener ensemble une réflexion sur la spécificité et l'importance de l'avenir de l'école maternelle dans notre société.

Cette réflexion se déroulera en deux temps :

- un **stage syndical le vendredi 27 mars** à l'Athénée municipal de Bordeaux
  - Avec le matin une conférence « **Premières réussites et premières difficultés à l'école maternelle** » animée par **Christine Passerieux** conseillère pédagogique Paris, membre du GFEN, co-auteur de "Les chemins des savoirs en maternelle"
  - Et l'après-midi 4 ateliers de débat et de réflexion :
    - n°1 Quelle place pour l'école maternelle au sein de la famille et de la société ?
    - n°2 Ecoles maternelles et collectivités : constats et attentes
    - n°3 En quoi l'école maternelle nécessite-t-elle une formation et une organisation spécifique ?
    - n°4 Pourquoi entrer à l'école maternelle à 2 ans ?
- une **table ronde le lundi 30 mars à 20h30** à l'Athénée municipal de Bordeaux en présence d'élus locaux, de représentants syndicaux et de représentants d'association autour du thème « **Peut-on se passer de l'école maternelle?** »

**ENEZ NOMBREUX PARTICIPER  
A NOS DEBATS ET REFLEXIONS.**

### **60 h : mettre l'institution devant ses responsabilités**

Nous vous avons précédemment conseillé de prendre le temps nécessaire à la mise en œuvre de ce dispositif, conformément aux textes ministériels, au titre de notre pleine responsabilité et de notre compétence professionnelle. Nous avons également conseillé de ne pas inscrire dans ce temps de soutien les élèves relevant des RASED parce que leurs difficultés ne sont pas que scolaires et pour éviter tout amalgame mal intentionné et toute confusion.

En CAPD, nous avons demandé à monsieur l'Inspecteur d'Académie de revenir sur sa circulaire de juin 2008 limitant le temps de préparation et de bilan à 6h sur les 60. Il a refusé, arguant du fait que le temps nécessaire à cette préparation/bilan pouvait être pris sur le temps de concertation inclus dans les 108h. Il oublie que ce temps de concertation est nécessaire pour notre travail de classe habituel.

D'autre part, dans le cas où il n'y a pas d'élèves concernés par ce soutien scolaire, ne chargeons pas « la barque » inutilement. Faisons remonter à notre hiérarchie cette absence d'élèves à prendre en charge et demandons à bénéficier d'un temps équivalent de formation, comme cela est prévu par les textes ministériels.

### **CIRCULAIRES A CONSULTER**

- Demande de validation de services auxiliaires pour la retraite (notice, imprimé de demande, déclaration d'activité et certificat d'exercice)
- Chèque Emploi Service Universel (CESU) préfinancé : dossier 2009 garde d'enfants 0 à 3 ans et 3 à 6 ans (information, plaquette et dossiers)

Appel à candidature pour congé de formation professionnelle 2009/2010 (dépôt des demandes avant le 02/04/09)

site intranet IA33:  
<https://intra.ac-bordeaux.fr/ia33/>

### **Les enseignants spécialisés « surnuméraires » doivent demeurer membres du RASED**

**Le SE-UNSA a été reçu le 12 février par le MEN dans le cadre de la deuxième réunion du « groupe de travail » consacré au traitement de la difficulté scolaire.**

Un texte de cadrage national précise les missions des enseignants spécialisés affectés en surnombre sur une école dans le cadre du RASED. Le SE-UNSA demande que la note de service contienne les précisions suivantes :

- les enseignants spécialisés affectés en surnombre sont toujours considérés comme membres du RASED : ils doivent pouvoir articuler leur travail avec le dispositif RASED et les partenaires extérieurs. Ils bénéficient de temps de coordination et synthèse.
- ces enseignants peuvent intervenir sur plusieurs écoles pour que leurs missions puissent répondre souplesment aux besoins.
- ces enseignants n'interviennent pas sur la classe entière, ils peuvent agir dans et hors la classe selon les besoins des élèves en difficulté.

**Dans le cadre des réunions à venir, le SE-UNSA continuera à défendre la professionnalité des enseignants spécialisés et la légitimité du dispositif RASED.**

Le SE-UNSA a demandé à nouveau que les associations de professionnels soient associées à la réflexion du ministère.

### **IRL : TAUX 2008**

L'arrêté préfectoral fixant les taux de l'Indemnité Représentative de Logement (IRL) applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2008, pour la durée de l'année civile, est publié (le CDEN ayant été consulté le 13/02/09).

**L'indemnité mensuelle de base due aux instituteurs et institutrices non logés s'élève à 180,55 €.** Taux qui s'applique aux instituteurs ou institutrices célibataires. **Cette indemnité est majorée de 25% soit un montant de 225,69 €** pour les instituteurs ou institutrices : mariés, avec ou sans enfant à charge ; célibataires, veufs ou divorcés avec enfant(s) à charge ; déclarés comme vivant en concubinage.

**La Dotation Spéciale Instituteurs (DSI) attribuée par l'Etat aux communes qui logent des instituteurs est fixée à 2 751 €.**

Au 30/06/08, sur 186 instituteurs que compte notre département, 72 sont logés et 111 indemnisés.

Pour 2008, les taux retenus représentent une augmentation de 3% par rapport à 2007.

**Seul le SE-UNSA a dénoncé l'insuffisance de cette augmentation car pour mémoire, le taux IRL 2007 était resté identique à celui de 2006. Nous avons donc réitéré notre revendication en demandant que l'IRL soit revalorisée en fonction des loyers en vigueur.**





Monsieur l'Inspecteur d'Académie, Mesdames, Messieurs,

Lors du dernier CDEN, j'étais intervenu pour dénoncer les suppressions de postes inscrites dans le projet de budget 2009.

Aujourd'hui, je ne peux que dénoncer les conséquences néfastes de ce budget sur la prochaine rentrée en Gironde qui auront pour effet la dégradation des conditions de travail des personnels et des élèves : plus d'élèves par classe ; moins d'enseignants par établissement ; multiplication des compléments de services ; baisse des moyens de remplacement ; augmentation de la précarité notamment dans le second degré.

C'est pourquoi, l'UNSA Education ne peut que dénoncer l'opération de diversion lancée par le ministre de l'Education Nationale qui vient d'annoncer sans concertation la création de 5 000 emplois de médiateurs destinés à lutter contre l'absentéisme, emplois à statut précaire, sans qualification ni formation. La lutte contre l'absentéisme nécessite d'autres moyens et une prise en charge par de vrais professionnels de l'éducation : Conseillers Principaux d'Education, Conseillers d'Orientation Psychologue, assistants sociaux et personnels de santé.

Concernant le lycée, l'Unsa Education se réjouit du report de la réforme de la classe de seconde qui doit faire l'objet d'une véritable concertation. Par contre, nous sommes réservés sur l'expérimentation de nouvelles organisations du lycée, pour laquelle le ministre a su trouver des moyens importants dans un contexte de restriction budgétaire.

Pour ce qui est de la rentrée 2009 en Gironde :

Dans le 1<sup>er</sup> degré, la dotation de 25 postes n'est manifestement pas suffisante pour accueillir les 500 élèves supplémentaires et ne permettra pas d'améliorer les taux d'encadrement. A cela, il faut ajouter les nombreux blocages prononcés lors du CTPD et un manque de lisibilité sur l'implantation des RASED.

En collège, les dotations horaires sont insuffisantes en regard de l'augmentation des effectifs ce qui entrainera une dégradation du H/E.

Pour les lycées professionnels, la mise en place du bac pro conduit à une diminution de l'offre de formation après la troisième, avec 243 places de moins.

Autre problème, tout aussi préoccupant, alors que les chefs d'établissement doivent préparer la rentrée, les nouvelles grilles horaires du baccalauréat professionnel n'ont toujours pas été publiées au Journal Officiel. Un retard d'autant plus inquiétant que de nombreux services académiques auraient fait savoir qu'ils n'appliqueraient pas des grilles jugées trop généreuses. L'Unsa éducation dénonce cette dérive qui si elle était confirmée feraient des élèves de la voie professionnelle les victimes d'une réforme bâclée et même pas financée.

Dans ces conditions, la rentrée s'annonce difficile ; les personnels et les usagers ont montré par une mobilisation massive le 29 janvier leur refus de cette politique qui conduit aux suppressions d'emplois et à la casse des services publics.

C'est bien une tout autre politique qui est nécessaire, une politique qui assure pour les jeunes girondins une formation de base solide d'abord générale ensuite professionnelle ou technologique la plus élevée possible.

**C'est pourquoi l'Unsa Education appelle à la manifestation du 19 mars prochain et demande la suspension immédiate des suppressions de postes, l'ouverture des postes aux concours de recrutement à hauteur des besoins éducatifs et la mise en place d'une politique éducative permettant de réduire les inégalités sociales.**

Pour la délégation UNSA Education Gironde au CDEN,  
**Philippe Despujols,**  
le vendredi 13 février 2009.

### La tactique des 3 C

Le 6 février dernier, à l'occasion d'une intervention devant un parterre de responsables associatifs réunis au Conseil Général, Eric Favéy, secrétaire national de la Ligue de l'Enseignement, a développé une analyse fort pertinente concernant l'attitude du président de la République et de son gouvernement.

Dans un contexte général de destruction de l'Etat (non-remplacement d'un poste de fonctionnaire sur deux, mise en œuvre du bouclier fiscal, etc...), on assiste depuis 2007 à une régression démocratique (restriction des droits du parlement, mise au pas de l'audiovisuel public, absence de concertation, etc...), juridique (interventions multiples des parquets, nominations des favoris, suppression du juge d'instruction, durcissement de la législation, etc...) et éducative (suppression massive de postes et de financements) concrétisée par la tactique des 3C : Concurrence, Culpabilisation, Contrôle.

Tout d'abord, une mise en concurrence généralisée entre les entreprises, les collectivités, les personnes, les communautés permet de diviser pour mieux régner. La crise économique actuelle pourrait accroître cette tendance.

Puis, une culpabilisation outrancière (« la France qui se lève tôt », chasse aux étrangers, critique des grèves et manifestations, etc...) stigmatise ceux qui ne sont pas dans la ligne de la « pensée » présidentielle et qui osent l'exprimer.

Enfin un contrôle accentué de l'ordre public (accroissement sans précédent des gardes à vue, etc...) mais aussi de l'ordre moral (cf. le discours présidentiel de Latran, remise en cause de la laïcité, etc...) se traduit par une politique sécuritaire liberticide.

Ce noir tableau porte tout de même en lui un aspect positif. Conséquence de cette volonté destructrice et répressive, on constate une réaction du corps social : appels divers et variés, livres critiques, manifestations et grèves, mobilisation sur internet, création de collectifs, mouvements spontanés de solidarité et luttes syndicales.

Un élan collectif est en train de naître, contraignant déjà le président et son gouvernement à des reculs tactiques mais provisoires.

Cette saine réaction à ce qui ressemble de plus en plus à un début de pouvoir totalitaire ne suffira pas.

Elle devra trouver un débouché électoral démocratique, sous peine de désespérance et donc de violence.

**Gérard Tournemouly, responsable 1<sup>er</sup> degré.**

### SOCIETE

